

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

Article 1° : Par arrêté municipal en date du lundi 12 février 2024, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, est suspendu d'utilisation du 12 février au 19 février 2024 inclus en raison du mauvais état du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 12 février 2024.

Le Maire



Pascal de SERMET